

ANNEXE I

AVENANT N°3 A L'ACCORD DE PLAN D'EPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF INTERENTREPRISES REGARD

Liste des Fonds Communs de Placement d'Entreprise de la gamme REGARD EPARGNE et leurs Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), et critères de choix.

I- LISTE DES FCPE SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR DE NOUVEAUX VERSEMENTS INVESTIS AU PERCOI REGARD ET CRITERES DE CHOIX

Chaque bénéficiaire peut choisir entre deux modes de gestion : la gestion libre ou la gestion pilotée.

En cas d'investissement en Gestion libre dans le PERCOI REGARD :

Le bénéficiaire choisi le ou les FCPE dans lesquels il souhaite investir parmi les FCPE suivants :

Libellé	Code AMF
REGARD EPARGNE MONETAIRE	FCE20030032
REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	FCE20030061
REGARD EPARGNE PRUDENT	FCE20030056
REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	FCE20030059
REGARD EPARGNE EQUILIBRE	FCE20030058
REGARD EPARGNE ACTIONS	FCE20030057
REGARD EPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE	FCE20030172

En cas d'investissement en Gestion pilotée dans le PERCOI REGARD :

Le bénéficiaire verra son épargne répartie selon la grille d'allocation figurant à l'annexe IV entre les quatre FCPE suivants :

Libellé	Code AMF
REGARD EPARGNE MONETAIRE	FCE20030032
REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	FCE20030061
REGARD EPARGNE ACTIONS	FCE20030057
REGARD EPARGNE PME	FCE20150092

II- DOCUMENTS D'INFORMATION CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI) DES FCPE

DICI des fonds de la gamme REGARD EPARGNE à jour au 29.12.2017 en pièces jointes.

Les DICI et les fiches d'informations sur les fonds de la gamme REGARD EPARGNE sont aussi disponibles sur le site internet www.regardbtp.com.